

Art Gilbert Anctil
TATTOO

302 PATRY, ST-PASCAL
www.arttattoo.ca



TATOUAGE
PIERCING
BIJOUX

SUR RENDEZ-VOUS
418. 492.3794

AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS

Votre enfant mineur désire se faire piercer. Nous vous remercions de nous fournir cette autorisation dûment remplie qui doit-être accompagnée de:
(A) La photocopie de la carte d'identité du parent ou tuteur légal qui a complété ce formulaire de décharge.
(B) La carte d'identité de l'enfant mineur (carte d'assurance maladie).

INFORMATIONS SUR L'ENFANT MINEUR

Nom _____ Prénom _____
Date de naissance _____ Âge _____

INFORMATIONS SUR LE PARENT OU TUTEUR LEGAL

Nom _____ Prénom _____
Numéro de téléphone où vous joindre pour confirmation _____

Je soussigné(e) ⁽¹⁾ _____
Autorise mon fils/ma fille ⁽²⁾ _____
âgé(e) de ⁽³⁾ _____ ans
à se faire piercer ⁽⁴⁾ _____
chez **Art Tattoo Gilbert Anctil**.

Je certifie avoir pris connaissance de ce document en ma qualité de parent ou tuteur légal et m'engage à veiller à la bonne réalisation des soins en suivant les conseils clairement spécifiés sur une procédure remise après le piercing.

Autorisé en date du _____

Signature _____

La falsification de ce document est un délit appelé « faux et usage de faux », Art Tattoo Gilbert Anctil se dégage de toute responsabilité dans le cas d'une utilisation frauduleuse de ce dit document.

- _____
(1) Nom et prénom du parent ou du tuteur légal
(2) Nom et prénom de l'enfant mineur
(3) Âge de l'enfant mineur
(4) Endroit du corps à piercer